

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 19 décembre 2014 à la Mairie de Thorigny sur Orose, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Daniel GLOTTIN (excusé) et de Mme Marie-Neige ROUBLAT (excusée ayant donné pouvoir de vote à Mme Sabrina MAHTAL)

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAVOT

Le secrétaire de séance donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Travaux Ecole :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 du lot 9 PMR : rectification du taux de TVA 5,5% au lieu de 20% soit -3991,85€ TTC sur l'ordre de service N°01-L09 du 31 mars 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse les propositions de l'avenant n°3 lots Electricité pour l'installation d'un interphone vidéo pour un montant de 509,45€ TTC mais accepte la proposition de l'avenant n°4 pour l'installation d'un interphone audio pour un montant de 3586,01€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant n°1 du lot 2 (charpente métallique) pour un montant de 450€ TTC.

Travaux de l'Eglise :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature du devis établi par l'entreprise CHEMOLLE d'un montant de 21564,58€ TTC pour la mise hors d'eau de l'Eglise de Thorigny et demande qu'il soit demandé une subvention pour ces travaux. Il souhaite également que des subventions soient demandées pour les travaux importants à venir (DTR, Conseil Général...)

Syndicat Départemental d'Energie de Yonne :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de génie civil associés aux travaux de renforcement électrique sur le poste de Vallières pour un montant de 24 853,80€ TTC et sur le poste de Fleurigny pour un montant de 10 920,87€ TTC

- retient le niveau 4-3-2 des compétences optionnelles transférées au SDEY.

Devis NADALON :
- Entretien des installations de chauffage à l'Ecole, dans le bâtiment de la perception et de la Mairie de St Martin pour un montant de 962.20€ TTC. Un second devis devra être demandé avant décision.
- Travaux sur réseau d'eau potable en cave Ecole : le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature du devis d'un montant de 866.23€ TTC.

Travaux de réfection des fossés Chemin de la Mare Neuve à Vallières :
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature du devis établi par l'entreprise ROUSSELLE pour un montant de 1800€ TTC.

Travaux aménagement boulangerie : paiement de la phase APS du projet dans le « Frutier »
Par 11 voix favorables, 1 abstention et 6 voix contre, le Conseil Municipal se prononce pour le paiement de la phase APS soit 2160€ TTC à l'architecte désigné pour les travaux d'aménagement de la boulangerie.

Tarifs communaux 2015 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour l'année 2015 les tarifs 2014.
(ces derniers sont consultables en Mairie)

Utilisation de la Salle des Fêtes de St Martin par l'école de Musique de la CCYN :
Par 14 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal décide qu'il sera demandé à compter de 2015 la somme de 50€ pour l'utilisation de la salle des fêtes de St Martin.

Astretes :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des astretes versées au personnel technique à 109.28€ par agent et par week-end pendant la période hivernale.

Régime indemnitaire du personnel pour l'année 2015 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2015 le régime indemnitaire versé au personnel communal en 2014.

Indemnité de conseil du Trésorier Municipal pour l'année 2014 :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de l'indemnité soit 437.14€.

Recrutement Contrat Avenir :
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le recrutement d'une personne en contrat d'avenir sur la base de 28h de travail hebdomadaire remboursé à 75% à compter du 01.01.2015.

Recrutement d'un agent non permanent pour faire face à un accroissement temporaire

d'activité :
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ce recrutement.

Décisions modificatives :
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le budget primitif afin d'effectuer les opérations comptables suivantes :

DM N°3 :	D657361	+710,00€	R 6419	+11 410, 00€
	D6413	+4500,00€		
	D64168	+3600,00€		
	D6451	+600,00€		
	D6488	+600,00€		
	D66111	+400,00€		
		<u>+ 11410,00€</u>		

DM N°4 : * amortissements d'études non suivies de réalisations pour un montant de 8115,47€
 arrondis à 8116,00€ TTC
 D023 : -8116,00€
 R021 : -8116,00€
 D6811-042 : +8116,00€
 R2031-040 : +8116,00€
 *amortissement de l'étude suivie de réalisation pour la médiathèque
 d'un montant de 4133,37€ arrondis à 4134,00€
 R2031-041 : +4134,00€
 D21318-041 : +4134,00€

Conventions CCYN/ Commune pour le Centre de Loisirs :
 A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention reprenant les conditions de la mise à disposition de la salle des fêtes de St Martin à la CCYN pour l'accueil du Centre de Loisirs.

Affiliation au CRFESU :
 Pour permettre le paiement des frais de garderie, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette affiliation.

Questions des conseillers :

- signale que l'entreprise CORBERON n'a pas nettoyé le sol après l'élagage des tilleuls Promenade du Nord et demande que l'entreprise soit appelée pour terminer le travail.

Mme SAVOURAT :

- signale que des parents ne sont pas satisfaits de l'entrée de l'école rue de la Croix Blanche et demandent la mise en place d'un sens interdit, d'une interdiction de stationner et la pose d'une double barrière.
M. le Maire va faire distribuer un courrier aux parents les informant de la mise en place de l'entrée de l'école dès le 5 janvier prochain : pose de barrières, sens interdit rue de la Croix Blanche sauf riverains, parking obligatoire sur les promenades du Nord et non plus sur la rue de la Division Leclerc et enfin qu'une personne chargée de la sécurité sera présente à proximité.

M. CERCLAIRYS :

- signale la présence de rats à Fleurygny et demande que l'information soit diffusée dans le Tambour afin d'envisager éventuellement une dératisation.

Mme FRIED :

- regrette le peu de participation des associations au Téléthon.
- signale que l'accès de la médiathèque par le dessous de la Mairie devrait être plus sécurisé (plafond bas).

Mme LESOURD :

- se dit aussi déçue par le téléthon (250€) et souhaite que l'an prochain les associations soient plus nombreuses.

Mme CHARLOT :

- signale un « gros problème » de stationnement route de Sens. Voir marquages ?

Mme BARDEAU :

- signale que des lampes extérieures ont été posées à la salle des fêtes de St Martin par le personnel technique et que les salles associatives seront, elles aussi, prochainement équipées.

M. GONCALVES :

- demande à quel moment est ouverte la mairie de St Martin. Mme BARDEAU, Maire déléguée, lui répond que la mairie est ouverte le samedi matin de 9h à 11h et qu'elle prévient quand elle est absente.

Avant de clore la séance, M. le Maire remercie tous ceux qui ont participé au Téléthon, au Noël de l'École et bien sûr, le Père Noël. Il souhaite de bonnes fêtes à tous.

La séance est levée à 21h45.

